

	<p><b>SECTION</b></p> <p><b>DEL</b></p> <p><b>INDRE ET LOIRE</b></p>	<p><b>SECTION F.O.-DGFIP 37</b> DDFIP INDRE ET LOIRE 94 Boulevard Béranger 37 032 TOURS CEDEX 1 Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26</p> <p>Adresse mèl : <a href="mailto:fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr">fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr</a> Site de la section : <a href="http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/">http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/</a></p>
---------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CTL du 25 avril 2016 (reconvocation du CTL du 19 avril)

début à 14h00

- Fusion des Trésoreries de Bourgueil et de Touraine nord-ouest ;
- Fusion des Trésoreries de Bléré et d'Amboise-Pocé ;
- Fusion des secteurs d'assiette du SIP de Chinon
- Transfert du pôle enregistrement du SIE de Tours Nord-Ouest au SPF de Tours 1
- Fusion des SPF de Tours 1 et de Tours 2
- Création de la Trésorerie Hospitalière Départementale ;
- Transfert de la mission recouvrement de l'impôt des Trésoreries fusionnées aux SIP de rattachement ;
- Transfert de la mission de contrôle de la contribution à l'audiovisuel public
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) ;
- Transfert de la gestion de la com com de Montlouis à la trésorerie de Vouvray

**Les organisations syndicales n'ont pas répondu à la première convocation car certaines d'entre elles avaient donné leur calendrier de réunions à l'Administration qui n'a pas voulu en tenir compte.**

Le Président précise que la Centrale veut un dossier complet des projets avec l'avis du CTL avant de rendre son arbitrage. Fin juin celui-ci devrait être rendu et « le dialogue social » reprendra au niveau local pour « les détails ». Le DDFIP rappelle que le regroupement des trésoreries et des services permet d'améliorer le fonctionnement de ceux-ci.

Suite à une question de **F.O.-DGFIP**, il nous est répondu que l'ensemble de ces restructurations fera l'objet de réunions avec les responsables de service durant la première quinzaine de mai, puis avec les agents concernés pendant la deuxième quinzaine de mai – première quinzaine de juin.

**F.O.-DGFIP** a demandé comment sera déterminé la « technicité des tâches accomplies » dans chacun des postes permettant la répartition de B ou C dans le redéploiement des effectifs : l'Administration précise que l'équilibre des emplois B ou C sera discuté avec les responsables de structures concernées. L'idéal serait 3/5 de B et 2/5 de C, plus l'encadrement.

### **1) Fusion des Trésoreries de Bourgueil et de Touraine nord-ouest**

Suite à la réunion, le matin même, avec les présidents des communautés de communes du pays de Bourgueil et de la Touraine Nord-Ouest, le Président nous informe qu'officiellement la Trésorerie de Bourgueil fermera le 1<sup>er</sup> janvier 2017, mais qu'elle restera ouverte pendant 12 mois.....Passé ce délai, elle fermera définitivement et ses missions de gestion comptables et financières des collectivités locales seront transférées à la Trésorerie de Langeais.

Concernant le devenir des agents de Bourgueil, notre Administration s'est montrée très imprécise tant concernant la prime de restructuration que sur la gestion quotidienne du poste. Mot du Président : « on fera en sorte que la solution soit la plus favorable pour les agents » (sic).

La CC de Touraine Nord-Ouest doit agrandir les locaux de la Trésorerie de Touraine Nord-Ouest pour accueillir les collègues de Bourgueil.

Vote : CONTRE à l'unanimité

Les délégués du personnel ont demandé au Président que soit soumis au vote la résolution suivante : Les délégués des organisations syndicales refusent que le projet de restructuration de Bourgueil soit présenté au niveau national en 2016.

Vote : POUR à l'unanimité

## **2) Fusion des Trésoreries de Bléré et d'Amboise-Pocé**

Fermeture prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Celle-ci ne sera pas différée, contrairement à Bourgueil, car les élus du canton se sont opposés frontalement à la Direction, ce qui n'a pas permis de négocier.....

Un groupe de travail sera proposé aux élus de la communauté de commune de Bléré Val de Cher afin d'organiser la future permanence à Bléré.

Les agents de la Trésorerie de Bléré, qui souhaitent, ou non, suivre les missions transférées, doivent participer au mouvement local de mutation pour le 1<sup>er</sup> septembre.

Vote : CONTRE à l'unanimité

## **3) Fusion des secteurs d'assiette du SIP de Chinon**

Une fois de plus, on demande l'avis des OS sur une structure déjà mise en place : regroupement des deux secteurs d'assiette Balzac et Rabelais dans l'ancien secteur Balzac, qui s'appelle désormais Chinon.

La fusion est devenue impérative, suite aux suppressions d'emplois et aux emplois non pourvus (le secteur Rabelais n'était plus composé que d'un B et un C depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016)

Vote : CONTRE à l'unanimité

## **4) Transfert du pôle enregistrement du SIE de Tours Nord-Ouest au SPF de Tours 1**

Le regroupement de ces deux services est prévu au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Cette nouvelle structure appelée SPFE (Service de la Publicité Foncière et Enregistrement) sera mise en place concomitamment avec le développement du module FIDJI-Enregistrement, sous réserve de l'évolution de la fusion des bases FIDJI.

Vote : CONTRE à l'unanimité

## **5) Fusion des SPF de Tours 1 et de Tours 2**

Les bases FIDJI des deux SPF sont hébergées sur un serveur local (MMA-SPF). Elles doivent migrer sur un serveur unique national afin de pouvoir à terme opérer la fusion. Pas de changement dans l'organisation immobilière. Ce nouveau service sera au 1<sup>er</sup> étage dans les locaux actuels.

***Le régime indemnitaire du service de Publicité Foncière est modifié à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Les nouveaux agents qui intégreront ce service ne bénéficieront plus de la prime spécifique. Seuls les agents en fonction actuellement la conserve.***

Vote : CONTRE à l'unanimité

## **6) Création de la Trésorerie Hospitalière Départementale**

Création de la Trésorerie Hospitalière Départementale à Saint Pierre des Corps au 1<sup>er</sup> septembre 2017 ou au 1<sup>er</sup> octobre 2017, si difficultés techniques d'installation.

A terme, cette Trésorerie serait composée de 12 agents C et B, d'un A+ et de deux A.

Le scénario reste très flou, encore une fois, la Direction nous ayant indiqué que si les agents d'Amboise, par exemple, ne souhaitent pas suivre leur mission, le transfert de celle-ci pourrait être différé..... La gestion hospitalière n'est pas obligée de prendre en compte l'ensemble des hopitaux concernés.

Il sera demandé que le service soit classé « poste sensible ».

Il est à noter que le service Amendes pourrait ne plus être transféré nulle part à cause de difficultés techniques..... Il cohabiterait donc avec la Trésorerie Hospitalière. A suivre !!!

Vote : CONTRE à l'unanimité

**Vos élus F.O.-DGFIP en CTL : Sylvie AKHBARI et Gilles LAVERGNE**